

J'aimerais aborder la question de la souveraineté du Canada. En quoi consiste-t-elle? Est-elle menacée? Que fait le gouvernement pour la défendre et la renforcer? J'aimerais en particulier vous parler du Nord, où certains problèmes se sont posés à cet égard.

Permettez-moi de commencer par une définition. La souveraineté est une notion de droit, c'est la condition juridique nécessaire à l'inclusion dans les frontières d'un pays indépendant de terres et d'eaux particulières. Il s'agit de savoir sous quelle juridiction celles-ci sont placées.

Le Canada n'a aucun problème réel en ce qui concerne sa souveraineté sur son territoire. De fait, toutes les terres, y compris les îles, qu'il revendique sont reconnues comme canadiennes par la communauté internationale. Certaines questions se posent au sujet du tracé des frontières, mais c'est un problème que connaissent la plupart des nations, un problème de frontières et non de souveraineté.

Par contre, la souveraineté du Canada sur certaines de ses eaux arctiques a été contestée. Le gouvernement canadien considère en effet comme des eaux intérieures celles qui baignent les îles de l'archipel arctique ainsi que celles qui séparent ces îles du continent et qui forment, pour une part, le passage du Nord-Ouest.

Depuis notre entrée en fonctions, on nous prodigue des conseils quant à la manière de défendre et de renforcer la souveraineté canadienne dans l'Arctique. Certains sont venus du comité parlementaire auquel nous avons demandé de passer en revue notre politique étrangère; d'autres, de Canadiens de toutes les régions, qui nous en ont fait part dans des lettres, des mémoires et des conversations; enfin, nous avons pu disposer d'études précieuses, notamment celle qu'a publiée au début de l'année l'Institut canadien des affaires internationales, sous le titre The North and Canada's International Relations, et dont je recommande la lecture à tous ceux qui s'intéressent au Nord canadien. Nous remercions ces députés et ces citoyens car nombre de leurs avis nous ont été utiles. De fait, nous les avons adoptés en grande partie.

Examinons ce que le présent gouvernement a réalisé dans le Nord et plus particulièrement les mesures qu'il a prises pour affirmer plus fortement la souveraineté canadienne dans cette région. Les deux questions sont liées car à la longue les négociations et le droit international trancheront entre les revendications concurrentes. Notre position sera renforcée par les mesures que nous prenons actuellement afin